



Communiqué de presse

Strasbourg,
le 07 avril 2020

Coronavirus Covid-19 dans le Bas-Rhin : des « chèques services » financés par l'État pour permettre l'accès aux produits d'alimentation et d'hygiène pour les personnes sans domicile

Le ministère chargé de la Ville et du Logement a lancé un dispositif exceptionnel de distribution de chèques services pour permettre aux personnes sans domicile d'acheter des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire. Ce dispositif vient en complément des actions déjà menées et qui restent indispensables. Dans le Bas-Rhin, il bénéficiera à 2.000 personnes sans domicile.

L'épidémie de Covid-19 a réduit l'accès des personnes à la rue à des ressources de première nécessité, avec des dispositifs de distribution d'aide perturbés. Pour maintenir cette aide essentielle, un dispositif exceptionnel de distribution de "chèques services" est déployé par l'État pour permettre l'accès aux besoins de première nécessité pour celles et ceux qui sont à la rue ou en centres d'hébergement. Cette action sera complémentaire aux actions renforcées déjà menées dans le Bas-Rhin.

La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Bas-Rhin est chargée de l'organisation et de la coordination de ce dispositif, qui bénéficiera à plus de 2.000 personnes dans le Bas-Rhin.

Au regard des besoins identifiés et des actions d'aide alimentaire déjà existantes, la DDCS remettra dès cette semaine les chèques services aux différents opérateurs sociaux du département (service intégré d'accueil et d'orientation, associations gestionnaires de places d'hébergement, centres communaux d'action sociale, etc) qui en assureront la distribution aux bénéficiaires identifiés.

Ces chèques d'un montant maximal de 7€ seront dédiés à l'achat de denrées alimentaires (hors alcool) et de produits d'hygiène exclusivement. Ils seront utilisables jusqu'au 31 mai.

Consultez la liste des enseignes acceptant les chèques services sur :
<http://www.chequedeservices.fr/reseau/reseau.aspx>

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est



Dans le Bas-Rhin, les services de l'État ont d'ores et déjà mis en œuvre des actions fortes pour protéger les personnes vulnérables dans le contexte de crise sanitaire actuel : maraudes, suivi sanitaire en lien avec l'ARS, adaptation du circuit d'aide alimentaire pour limiter les déplacements, renforcement des places d'hébergement d'urgence et création d'un centre spécifique pour les personnes présentant des symptômes mais ne nécessitant pas d'hospitalisation.

Les consignes sanitaires à respecter strictement

Pour freiner la transmission du virus, il appartient à chacun de mettre en place les mesures barrières recommandées qui sont des gestes simples mais efficaces pour limiter la propagation de l'épidémie :

- se laver les mains régulièrement,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- utiliser des mouchoirs à usage unique,
- saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades,
- demeurer à 1m d'autrui, éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.

Par ailleurs, afin de ne pas saturer le Centre 15 ni les services de secours, les consignes suivantes doivent être respectées :

- si vous présentez des symptômes relevant du coronavirus : restez à domicile, et appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet. Vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation,
- appelez le 15 uniquement si vos symptômes s'aggravent (difficultés respiratoires),
- en cas d'autres symptômes ou de demande de conseil médical : contactez votre médecin traitant,
- pour toute autre situation et information générale, notamment sur les mesures de confinement: appelez le numéro vert national au 0 800 130 00

Restez informés

Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur ce qu'est le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé et vos voyages sur les sites :

Site du Gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Site du ministère des Solidarités et de la Santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus>

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est



Site de Santé publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale>

Un numéro vert répond également en permanence à vos questions, 24h/24 et 7j/7 :
0 800 130 000

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux

Contact presse

Aurélie Contrecivile

Tél : 06 73 85 16 45

Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est